

Pour ajouter à la solennité du jubilé, l'autorité ecclésiastique décida l'ouverture d'une mission, qui fut annoncée par monseigneur de Rochebonne, archevêque de Lyon, dans un mandement du 15 mai 1734. On y remarque les paroles suivantes : « Souffrez, mes très-chers
« frères, que nous le disions dans toute l'amertume de
« notre cœur, que le désordre, le dérèglement, le liber-
« tinage, ne sont que trop communs. Vous le savez et
« nous n'avons besoin d'autres témoins que de vous-
« mêmes. » Je ferai observer, en passant, que le bon vieux temps, d'après le susdit mandement, ne valait pas beaucoup plus que celui de notre époque de *progrès*, à laquelle on pourrait également appliquer les mêmes reproches.

Les Jésuites furent chargés de la prédication, et monseigneur l'archevêque appela de toutes parts les plus habiles orateurs de la compagnie ; il fit lui-même les frais de cette mission, et donna une somme de six mille livres, pour payer le voyage de ces religieux. On pensait que la dépense du Chapitre pouvait s'élever de huit à neuf mille livres. On désigna six églises pour les exercices : Sainte-Croix, Saint-Paul, Saint-Nizier, Saint-Pierre-des-Terreaux, l'Hôpital et la Charité ; mais la foule du peuple était si grande que l'on se trouva dans l'obligation d'étendre ce privilège à toutes les paroisses de la ville. Dans quelques-unes on fit une mission particulière pour les domestiques, laquais, cochers, cuisiniers et porteurs de chaise. Les femmes n'y étaient pas admises.

Naturellement, au milieu de ces circonstances, la maison de retraites joua un rôle important. Elle ne fut